

Communiqué de presse

Montpellier, le 12 mai 2022

CDIsation des personnels AED, le ministre est aux fraises...

Le décret d'application permettant la CDIsation des AED n'a toujours pas été publié, alors que la période de renouvellement des contrats a commencé...

Une loi sans décret, et sans ministre

La loi contre le harcèlement scolaire a été adoptée par l'assemblée nationale **le 24 février 2022**. Elle prévoit la CDIsation des AED au bout de 6 ans de contrat à durée déterminée.

Mais pour être effective, cette disposition a besoin d'un décret d'application, pris par le ministre de l'Éducation Nationale. Et donc, depuis le 24 février, les personnels AED attendent avec impatience la publication de ce décret.

Or, Jean-Michel Blanquer est resté muet sur le sujet. Pas une communication, pas un courriel, pas une interview... et pas de décret.

L'indolence et le mépris de Blanquer pour les personnels auront duré jusqu'au dernier jour de son ministère puisque le temps a passé, et nous voilà déjà dans la période de renouvellement pour les AED arrivant en fin de contrat : est-ce la fin de leur carrière, ou bien l'entrée dans le CDI ? L'écart émotionnel pour se projeter est grand...

Les chefs d'établissement ignorent s'ils peuvent d'ores et déjà proposer des CDI, et les AED traversent donc cette période avec encore plus d'angoisse que les années précédentes.

SUD éducation aux côtés des AED

Le syndicat ne reste pas inactif : [des communiqués](#) sont adressés aux médias, [une pétition](#) a été lancée pour mobiliser sur ce sujet, et des courriers ont été envoyés aux représentant-es du ministère dans le département et l'académie.

Dans l'Hérault, il existe un collectif d'AED. Pour contacter le collectif Vie S'colère 34 et s'impliquer dans la coordination, la mobilisation... suivez [ce lien](#) !

Seul le rapport de force permet d'obtenir des avancées : ne relâchons pas la pression !

SUD Éducation 34

📍 23, rue Lakanal
34090 Montpellier

☎ 04 67 02 10 32

✉ syndicat@sudeducation34.org

🌐 www.sudeducation34.org

